

Metz, le 9 mai 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

Commune de Halstroff
51, rue Principale
57 480 HALSTROFF

OBJET : Dossier de déclaration concernant le sondage de prospection et un futur forage voué à l'AEP – Accord tacite
RÉF. : 57-2021-00221
P.J. : Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé en date du 18 mai 2021 un dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement relatif au :

sondage de prospection et un futur forage voué à l'AEP

pour lequel un récépissé a été délivré en date du 18 mai 2021.

Ainsi, le délai de deux mois imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition conformément à l'article R. 214-35 du Code de l'environnement étant dépassé, j'ai l'honneur de vous informer que **votre projet fait l'objet d'un accord tacite**.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie pour information :

- ARS – STVSSE – Julien BACARI
Bâtiment Le Platinium - 4, rue des Messageries
57045 Metz Cedex 1